JUGE DE SAUT NATIONAL ET REGIONAL DE SAUT A SKI

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **LIBELLES**	**JUGE DE SAUT A SKI REGIONAL ET NATIONAL** ***JSR et JSF (Saut et CN)***
PREROGATIVES	Assurer sous la direction du Délégué Technique désigné, la fonction de juge de style des épreuves de saut et de combiné nordique.
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité. **Juge Saut Régional (JSR)** : Être âgé **de 16 ans** à la date de validation du brevet régional.. Être titulaire de la formation de base [juge de compétition] pour le brevet de juge saut régional. **Juge Saut Fédéral (JSF)** : Être âgé **de 16 ans** à la date de validation du brevet national. Être titulaire du brevet de juge saut régional pour le brevet de juge saut national. Avoir exercé la fonction de JRF pendant 1 an minimum pour ceux issus du ceux (athlètes, entraineurs…) et 2 ans pour les autres.
ORGANISATION	**Régionale** et **Nationale**
ENCADREMENT	Responsables régionaux et responsable du Pôle Formation des Officiels.
FORMATION	**Régionale** : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en coanimation avec le responsable du Pôle Formation des Officiels ou son délégué, d'une durée de 1/2 journée avec 45% d'apport théorique (dont Tronc Commun Fédéral), 45% de mise en situation pratique. **Nationale** : Le candidat est présenté sous la responsabilité du responsable régional des officiels. La formation s'effectue sous la responsabilité du Pôle Formation des Officiels ou son délégué. La validation du diplôme de juge saut national (JSF) interviendra après 1 examen théorique ayant lieu durant un recyclage national des officiels (temps de formation et questionnaire dynamique) et une mission nationale, tutorée par un juge expérimenté (juge FIS, si présent). Le diplôme sera validé par le responsable du Pôle Formation des officiels et le responsable national des officiels.
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni formation continue pendant 2 ans, le diplôme de juge de saut à ski régional ou national ne sera plus valide et sera mis en sommeil. Le diplôme d'un Juge non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
FORMATION CONTINUE	Les sessions de formation continue annuelles seront mis en place par le Pôle Formation des Officiels en collaboration avec la Commission Nationale saut et combiné.

JUGE DE COMPETITION SAUT A SKI

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **LIBELLE**	**JUGE DE COMPETITION SAUT** ***JC (Saut et CN)***
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski de saut et combiné nordique. (**Secrétaire d'épreuve**, Juge à l'arrivée, **Starter**, **Chef Mesureur, Mesureurs**, Chef de tremplin, Chef de piste, **Gestionnaire Informatique, Opérateur Vidéo**).
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS, âgé de 16 ans à la date de validation du diplôme et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité.
ORGANISATION	**Régionale.**
ENCADREMENT	Responsables régionaux et responsable du Pôle Formation des officiels.
FORMATION	**Formation de base** : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en coanimation avec le responsable du Pôle Formation des Officiels ou son délégué, d'une durée de ½ journée. **Modules spécifiques** : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en coanimation avec le responsable du Pôle Formation des Officiels ou son délégué, d'une durée de ½ journée -Secrétaire d'épreuve -Starter -Chef mesureur -Chronométreur UV Nordique Gestion Course Informatique **Module vidéo-mesure** : Formation sur le circuit national , sous la responsabilité du coordinateur du circuit et /ou du responsable du Pôle Formation des Officiels : 2 phases de formation : - phase 1 : Chronométreur UV Nordique Vidéo-mesure - phase 2 : Installation et paramétrage du système de vidéo-mesure Les juges et DT en cours de validité peuvent accéder directement aux modules spécifiques.
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni formation continue pendant 5 ans, le diplôme de juge de compétition de saut à ski et de combiné nordique ne sera plus valide. Celui d'un juge de compétition non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide et sera mis en sommeil.
FORMATION CONTINUE	Les sessions de formation continue seront mises en place par le Pôle Formation des Officiels en collaboration avec la Commission Nationale Saut et Combiné en utilisant les formations de base en région.

JUGE INTERNATIONAL SAUT A SKI & COMBINE NORDIQUE

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **LIBELLE**	**JUGE INTERNATIONAL** ***JI (Saut et CN)***
PREROGATIVES	A la demande de la FIS, assurer une représentation française lors de compétitions internationales.
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité. Être titulaire du brevet de juge saut national et avoir exercé pendant au moins 3 années. Être âgé de 43 ans au plus à la date d'entrée en formation.
ORGANISATION	Etablie selon le formulaire d'inscription la candidature validée par le comité d'origine est à présenter à la Commission Nationale Saut à ski et CN par l'intermédiaire du responsable national des officiels et /ou du responsable du Pôle Formation des Officiels qui la transmettra au collège des officiels FIS pour validation.
ENCADREMENT	Tutorat par un juge FIS en activité.
FORMATION	Suivre le processus de formation mise en place par la FIS
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni formation continue internationale pendant 2 ans, le diplôme du juge de saut à ski international ne sera plus valide. A l'âge de **65** ans, le juge de saut ne peut plus exercer ses fonctions en tant que juge de saut FIS.
FORMATION CONTINUE	Selon les critères définis par la FIS Suivi assuré par le responsable des officiels FIS

Adresser au responsable français des **Délégués Techniques FIS,** par l'intermédiaire de votre BTR le formulaire de candidature.

DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION REGIONAL & NATIONAL
SAUT ET COMBINE NORDIQUE
PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **LIBELLE**	**DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION REGIONAL & NATIONAL** ***DTR et DTF (Saut et CN)***
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des responsables régionaux ou nationaux, les missions de DTR, DTF, DTF Adj. et DE prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS, âgé de 16 ans à la date de validation du diplôme et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité. **Délégué Technique Régional (DTR)** Être titulaire du brevet de Juge de Compétition. **Délégué Technique Fédéral (DTF)** Être titulaire des diplômes de Juge de Compétition et de D.T. régional et avoir suivi 4 missions mini pendant 1 an mini et 2 ans maxi. Le cursus peut être adapté après décision du collège des officiels de la FIS pour toute personne présentant une expérience significative à haut niveau. Pour exercer la fonction de DT Adjoint (DTA) : Être titulaire du diplôme de DT régional ou national, **ou de manière exceptionnelle être titulaire du diplôme MF2 ou EF en remplacement**. Pour exercer la fonction de Directeur d'Epreuve (DE) : Être titulaire du diplôme de DT régional ou national, ou du diplôme de juge saut national.
ORGANISATION	**Régionale** et **Nationale**
ENCADREMENT	Responsables régionaux et responsable national des officiels.
FORMATION	**Régionale** : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en coanimation avec le responsable du Pôle Formation des Officiels ou son délégué : Etape1 : Formation théorique en salle 45% dont tronc commun fédéral, sur terrain 45% (visite de tremplin hors compétition), Etape 2 : Stage pratique de mise en situation comme DT sur une course régionale ou nationale avec un DT formateur. Le brevet régional de DT sera validé par le responsable régional des officiels. **Nationale :** le candidat est présenté sous la responsabilité du responsable régional des officiels. La formation s'effectue sous la responsabilité du Pôle Formation des Officiels ou de son délégué. La validation du diplôme de DT national interviendra après 1 examen théorique (temps de formation et questionnaire dynamique) ayant lieu durant un recyclage national des officiels et une mission nationale, tutorée par un DT expérimenté (DT FIS, si présent). Le diplôme sera validé par le responsable du Pôle Formation des officiels et le responsable national des officiels.
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni formation continue pendant 2 ans, le diplôme de DT régional ou national de saut à ski et de combiné nordique ne sera plus valide et sera mis en sommeil. Le diplôme d'un DT non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
FORMATION CONTINUE	Les sessions de formation continues seront mis en place par le Pôle Formation des Officiels en collaboration avec la Commission Nationale saut et combiné

DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL
SAUT A SKI & COMBINE NORDIQUE

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **LIBELLE**	**DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL** ***DTI (Saut et CN)***
PREROGATIVES	A la demande de la FIS, assurer les missions de DT, DTA prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau international.
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS, âgé de 18 ans à la date de validation du diplôme et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité. Être titulaire du brevet de DT national et avoir exercé pendant au moins 3 années en tant que DT. Un cursus adapté peut être décidé par le collège des officiels FIS pour toute personne présentant une expérience significative à haut niveau.
ORGANISATION	Etablie selon le formulaire de candidature validée par le comité d'origine, est à présenter à la Commission Nationale Saut à ski et CN par l'intermédiaire du responsable national des officiels et/ou du responsable du Pôle de formation des Officiels qui la transmettra au collège des officiels de la FIS pour validation.
ENCADREMENT	Tuteur désigné par le collège des officiels FIS
FORMATION	Suivre le processus de formation mise en place par la FIS
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni formation continue internationale pendant 2 ans, le diplôme du Délégué Technique International ne sera plus valide. A l'âge de 65 ans, le Délégué Technique International ne peut plus exercer ses fonctions en tant que DT FIS.
FORMATION CONTINUE	Selon les critères définis par la FIS Suivi assuré par le responsable des officiels FIS

Adresser au responsable français des **Délégués Techniques FIS,** par l'intermédiaire de votre BTR le formulaire de candidature.